

Formation AU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE de

MAITRE.SSE DE MAISON en Secteur social et médico-social

Accès au Titre par la VAE

Fiche d'informations pour les candidats

La VAE est une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences professionnelles du candidat, par un jury.

Elle nécessite par conséquent la production d'un travail important de description des compétences acquises par l'expérience, en lien avec la certification Maître.sse de maison.

Carrel a obtenu la certification Qualiopi pour le dispositif de formation VAE en Mai 2021 et a réalisé de nombreux accompagnements VAE, dès 2010.

Procédure de demande de VAE par le candidat

Procédure en plusieurs étapes :

ÉTAPES	PROCÉDURE
Étape 1	<p>Demande de VAE : Le professionnel qui souhaite préparer la certification par le dispositif VAE sollicite Carrel Centre de Formation.</p> <p>Un entretien d'accueil est organisé sur rendez-vous (Environ 1H30) dont l'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter la certification professionnelle Maître.sse de maison ➤ Remplir un descriptif du parcours professionnel du professionnel (document Cerfa) <p>Se munir des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un CV actualisé ➤ Une attestation (ou plusieurs), permettant de justifier d'un exercice professionnel équivalent à une année de travail à temps plein cumulé et d'avoir exercé les activités du titre de Maître.sse de maison en secteur social et médico-social pendant cette durée minimale d'un an. (Suppression de l'obligation légale d'un an d'expérience, à partir du 01/01/2024)
Étape 2	<p>Demande de recevabilité :</p> <p>Carrel Centre de Formation instruit la demande de recevabilité (sur délégation de la CPNE-FP conformément aux conditions décrites au règlement de certification)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le professionnel remplit le dossier de demande de recevabilité : Le livret 1 avec l'aide de Carrel Centre de Formation et prépare les pièces justificatives à envoyer ➤ Nous faisons parvenir ce dossier de demande de recevabilité complété assorti de toutes les pièces justificatives ➤ Étude du dossier de recevabilité :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si la candidature est non-recevable au regard des conditions de recevabilité, le candidat en est informé par courrier ▪ Si la candidature est recevable, Carrel Centre de Formation fait parvenir au candidat un courrier de confirmation de recevabilité et une proposition d'accompagnement à la préparation de la certification
Étape 3	<p>Préparation de la certification : À cette étape il y a 2 possibilités au choix du professionnel :</p> <p>1- Soit le professionnel ne souhaite pas être accompagné dans la rédaction du Livret 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrel Centre de Formation convoque le professionnel pour un entretien de remise du Livret 2 et d'information/planification sur les délais et conditions fixées en vue de la future passation devant un jury (Environ 45 mn) ➤ Le professionnel rédige seul le Livret 2 (sans aide méthodologique d'un Tuteur Carrel) ➤ Une fois la rédaction complète terminée, il l'adresse à Carrel, qui le réceptionne ➤ Carrel Centre de Formation organise le jury de la certification et convoque le candidat pour l'épreuve de passation devant un jury <p>2- Soit le professionnel souhaite être accompagné dans la rédaction du Livret 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrel Centre de Formation convoque le professionnel pour une réunion de cadrage avec un formateur de Carrel. (Environ 2 heures) ➤ Remise du Livret 2 et analyse globale ➤ Élaboration d'un planning de sessions formatives et d'accompagnement de la rédaction ➤ Remise d'outils méthodologiques d'élaboration de la rédaction ➤ Démarrage de l'accompagnement dans la rédaction
Étape 4	<p>Pour le professionnel souhaitant être accompagné dans la rédaction du Livret 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrel Centre de Formation convoque le professionnel pour plusieurs sessions formatives et d'accompagnement de la rédaction selon un planning défini ➤ L'accompagnement peut être d'une durée de 24 à 48 heures en discontinu, étalées sur une période de 6 à 15 mois ➤ Le candidat rédige le Livret 2 lui-même tout en étant accompagné par le formateur et guidé dans la préparation du dossier d'annexes à présenter au jury ➤ Les contenus pédagogiques des sessions formatives sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie d'analyse des compétences et de valorisation des acquis de l'expérience en lien avec le référentiel ▪ Méthodologie d'élaboration des situations à rédiger et construction du Livret 2 ▪ Accompagnement à l'analyse et la description de toutes les activités de la rédaction/retours sur les écrits ▪ Accompagnement des capacités à se présenter et à mettre en valeur ses compétences à l'oral ➤ Le Formateur de Carrel prépare le candidat à la soutenance orale qui aura lieu devant le jury
Étape 5	<p>Organisation par Carrel Centre de formation de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrel Centre de Formation fixe une date de passation devant le jury en concertation avec le formateur et le candidat ➤ Carrel Centre de Formation convoque un jury spécifique VAE. La mise en œuvre des conditions de passation et d'évaluation est réalisée par Carrel Centre de Formation, conformément au règlement de certification ➤ Le candidat se présente devant le jury à la date fixée et présente ses acquis de

	<p>l'expérience lors de la soutenance orale : la durée de l'entretien est de 45 mn</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les acquis de l'expérience sont appréciés par le jury sur la base du Livret 2 et d'un entretien avec celui-ci
Étape 6	<p>Évaluation du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrel Centre de Formation transmet la demande de certification du candidat et le Procès-verbal VAE rempli par le jury ➤ Le certificateur CNFP-FP évalue le candidat et délivre ou non la certification ➤ La validation peut être totale sur les 3 Blocs de compétences, ou partielle, un ou deux Bloc seulement. ➤ La décision du jury est notifiée au candidat par courrier, dans les semaines suivant la tenue du jury plénier ➤ Lorsque la certification est délivrée, elle est matérialisée par un parchemin
Informations Importantes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès à la VAE Maître.sse de maison est ouvert toute l'année ➤ Un congé peut être demandé à l'employeur pour préparer la VAE. La durée maximale du congé est de 24H (consécutives ou non). Pendant la durée du congé, le candidat à la VAE conserve le bénéfice de sa rémunération ➤ Le dépôt du dossier de recevabilité a un coût de 35 € ➤ Le dépôt du Livret 2 a un coût de 350 € ➤ Un important travail personnel est à fournir ➤ Le candidat qui échoue, à la totalité ou en partie, peut se représenter aux épreuves une deuxième fois, sans accompagnement ➤ Au-delà de 2 échecs, il bénéficiera d'un accompagnement de 7H par bloc de compétences ➤ Des passerelles permettent de passer de la formation à la VAE (Se référer aux textes officiels)
Méthodes pédagogiques Mises en œuvre durant l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretiens en face à face ➤ Entraînement sur des aspects méthodologiques ➤ Analyse de situations ➤ Retour réflexif sur la production d'écrits ➤ Mises en situation ➤ Entraînement pour la situation de présentation orale devant le jury